

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D11_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	22

Objet : Création opérations équipements : Acquisition maison Place Branly et Travaux de la crèche

Il est rappelé que la commune a pour projet de réaliser des travaux à la Crèche afin de créer un équipement mutualisé pour l'accueil collectif et familial. Celui-ci permettrait d'accroître le nombre de places d'accueil ainsi que l'amplitude horaire, afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Par ailleurs, la Commune a inscrit dans son budget 2020 l'acquisition de la maison Place Branly, parcelle AB 273. Cette maison, adjacente à la cour de l'école Lucie Guimet et seule construction de la place Branly, est située sur une parcelle couverte par un emplacement réservé pour la réalisation d'un parc public inscrit au PLUh.

Le propriétaire souhaitant mettre cette maison en vente, il est envisagé que la Commune s'en porte acquéreur dans l'objectif soit d'étendre l'espace public piéton sur cette parcelle, soit d'agrandir la cour de l'école aujourd'hui trop réduite au regard de l'effectif des enfants accueillis.

Il est entendu que l'avis du Conseil Municipal sera sollicité avant toute formalisation de l'engagement de la commune relatif à cette acquisition.

Ces programmes étant d'un montant conséquent pour la Commune et afin de suivre au plus près les dépenses liées à ces programmes d'investissement, il est proposé de créer les opérations suivantes :

- 97 : Acquisition Maison Place Branly, parcelle AB273
- 98 : Travaux crèche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (2abstentions : Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU la norme budgétaire et comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2020,
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement "97 - Acquisition maison Place Branly, parcelle AB273",**
- **APPROUVE la création d'une opération d'équipement "98 - Travaux Crèche",**
- **DIT que ces opérations sont considérées comme un chapitre budgétaire en vertu de la norme budgétaire et comptable M14,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

Valérie GLATARD, Maire.

